

“Trame verte et bleue urbaine et périurbaine”

Expérimentation et observation des pratiques

- RETOUR D'EXPERIENCE -

09/18

CONTRAT DE TERRITOIRE CORRIDORS BIOLOGIQUES BAUGES - CHARTREUSE - BELLEDONNE - 2010-2014

Le premier contrat mis en place à l'échelle de la région Rhône-Alpes anticipant le SRCE à venir.

Ses principaux objectifs :

- Mettre en œuvre des actions concrètes de préservation et de restauration des fonctionnalités écologiques.
- Soutenir les acteurs locaux dans la conduite de projets opérationnels.
- Capitaliser et partager une expérience.

Spécificités du territoire

Au cœur du sillon alpin, s'étend une vallée anthropisée reliant trois massifs montagnards, les Bauges, la Chartreuse et Belledonne, occupée par des zones agricoles, forestières, des cours d'eau, des zones humides, des infrastructures ferroviaires et routières.

Les espèces à enjeux :

- Espèces aquatiques : blageon, chabot, castor
- Espèces des zones humides (marais, prairies humides, boisements) : amphibiens (grenouille agile, rainette verte...), couleuvre à collier, papillons (azuré de la sanguisorbe, cuivré des marais), libellules, chauves-souris, flore (marisque, cirse de Montpellier, laïches...).
- Espèces forestières : chauves-souris.
- Espèces des trames bocagères et des milieux agricoles extensifs (prairies naturelles ...) : alouette lulu, bruant proyer, chouette chevêche, chauves-souris (petit rhinolophe...), muscardin, lièvre brun, flore (Oeillet des chartreux, inule à feuilles de saule, grande pimprenelle).

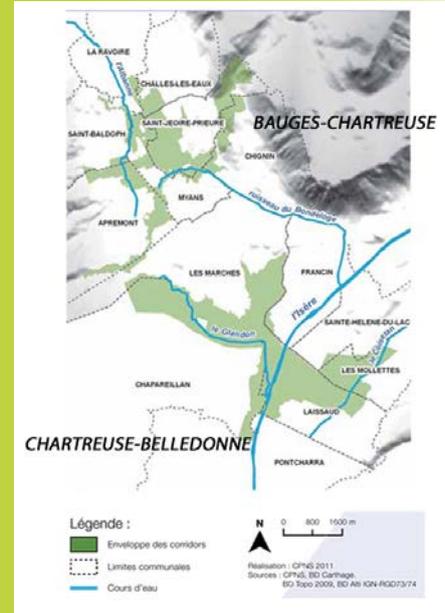
Contexte

Avant même l'émergence du SRCE, la Région était à la recherche de territoires pilotes pour la mise en place de leur outil «contrat de corridors». Le CENS a proposé les territoires Bauges-Chartreuse et Chartreuse-Belledonne au vu des enjeux et de la pression anthropique du territoire. Ces corridors avaient été identifiés dans une étude FRAPNA 2004-2005 et comme coupures vertes paysagères dans le SCoT 2005 de Métropole Savoie. Métropole Savoie est apparue comme la collectivité la plus cohérente pour porter ces contrats.

METROPOLE SAVOIE

Savoie

Région Auvergne-Rhône-Alpes



Identité du territoire

Communes de : La Ravoire, Challes-les-Eaux, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Baldoph, Chignin, Myans, Apremont, Les Marches, Francin, Sainte-Hélène-du-Lac, Les Molettes, Laissaud, Chapareillan.

Corridor Bauges-Chartreuse : 870 ha - 19 541 habitants
Corridor Chartreuse-Belledonne : 1120 ha - 6 757 habitants
INSEE 2012

Secteur prioritaire du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Rhône-Alpes : « Bassin du lac du Bourget entre Aix-Les-Bains et Chambéry » en continuité avec le territoire prioritaire « Vallée de l'Isère, d'Albertville à Montmélian ».



AGIR pour la BIODIVERSITÉ RHÔNE-ALPES



Le Contrat de Territoire Corridors Biologiques s'étend de 2010 à 2014.

Le coût :

5 212 056 € pour les 5 ans dont :

- 3 708 426 € pour Bauges-Chartreuse
- 1 503 630 € pour Chartreuse-Belledonne

Les financeurs :

- 35% : Europe FEDER
- 27% : Région Rhône-Alpes
- 03% : Etat
- 08% : Agence de l'eau
- 28% : Maîtres d'ouvrage

Les acteurs impliqués :

Métropole Savoie porteur du contrat

Maîtres d'ouvrage variables en fonction de l'action considérée :

Pour la restauration des cours d'eau et des zones humides :

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie (CENS), Chambéry Métropole, les communes de Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Baldoph, Apremont et Les Marches, PNR de Chartreuse, Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Communauté de communes du pays de Montmélian.

Pour les actions agricoles :

Chambre d'agriculture, agriculteurs, AREA, PNR de Chartreuse.

Pour le franchissement des obstacles :

AREA, Conseil départemental de Savoie, fédération départementale des chasseurs, RFF.

Pour la pérennisation du corridor :

Métropole Savoie, Communes La Ravoire, Challes-les-eaux, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Baldoph, Chignin, Myans, Apremont, Les Marches, Francin, Saint-Hélène-du-Lac, Les Molettes, Laissaud, Chapareillan, CENS.

Pour la sensibilisation des acteurs locaux :

FRAPNA Savoie, CENS.

Pour les expertises naturalistes (inventaires faunistiques, évaluation de l'efficacité des passages faune, îlots de sénescence) :

LPO Savoie.

Pour la réalisation des travaux :

diverses entreprises.

Pour l'animation et l'évaluation du projet :

Métropole Savoie et CENS.

Description du projet

Les enjeux :

Le maintien de la fonctionnalité des milieux naturels, de la biodiversité au cœur du sillon alpin, carrefour de voies de circulation soumis à une forte pression foncière et à une topographie contrainte où :

- L'artificialisation de l'espace est deux fois plus rapide qu'en France.
- La croissance démographique régulière est forte au vu d'une économie locale créatrice d'emplois et d'un cadre de vie attractif entre lacs et montagnes.

6 objectifs opérationnels pour les corridors Bauges-Chartreuse et Chartreuse-Belledonne :

1. **Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et du réseau des zones humides** : restauration, gestion des milieux, acquisition foncière, équipement pédagogique (19 actions) ;
2. **Préserver les surfaces agricoles favorables aux continuités écologiques et promouvoir l'agroenvironnement** : diagnostic, MAET et autres actions agricoles, plantations de haies (8 actions) ;
3. **Franchir les obstacles** : étude, amélioration de la perméabilité ou du franchissement, entretien, sécurisation, veille foncière et acquisition d'abords routiers (14 actions) ;
4. **Pérenniser le corridor** : intégration au SCoT et sensibilisation des communes, suivi des mouvements fonciers, intégration aux PLU, projet de création d'1 APPB (6 actions) ;
5. **Sensibiliser les acteurs du territoire** : animations pédagogiques, édition d'un document spécial « corridors », exposition pour tous les usagers (4 actions) ;
6. **Animer la démarche et évaluer le projet** : COPIL, suivi technique, évaluation du projet (9 actions).

Déroulé et méthodologie :

1- Réalisation d'une étude préalable comprenant : un diagnostic du territoire avec une cartographie des corridors au 1/25 000ème (consensus autour d'un périmètre parcellaire restreint excluant les futures zones urbanisables), une analyse des enjeux du territoire, les objectifs des contrats de corridors et leur déclinaison en un plan d'actions quinquennal

2- Mise en œuvre du plan d'actions quinquennal. Chaque action s'inscrit dans 4 volets :

- Intégration des enjeux de connectivité écologique aux documents réglementaires de planification (PLU, SCoT).
- Etudes complémentaires et suivis des actions
- Travaux et mesures de préservation ou de restauration de la qualité / connectivité des habitats naturels
- Communication, pédagogie et animation du projet.

Ce contrat territoire corridors biologiques est le premier de ce type à avoir été mis en œuvre en Rhône-Alpes. Il a été précurseur à la mise en œuvre du SRCE au sein d'un bassin économique et démographique dynamique.

En termes de gouvernance, un comité de pilotage suit les contrats. Deux commissions thématiques gèrent les dossiers « foncier et agriculture » et « communication ».

Réalisations opérationnelles ou traductions réglementaires

- Restauration de cours d'eau et de zones humides
- Diagnostics agricoles, animation et mise en œuvre de 2 MAET
- Franchissement des obstacles : création de 2 passages faune
- Pérenniser le corridor (SCoT, PLU, APPB) : animation et acquisition foncière
- Sensibilisation des acteurs locaux : animations scolaires et auprès des élus locaux et réalisation d'une exposition
- Animation et évaluation du projet : gouvernance ad hoc et évaluation en 2016.

Prise en compte des résultats par d'autres politiques publiques

Ce contrat de territoire est en continuité avec le contrat de corridors isérois nord du Haut Grésivaudan.

Pour sa part, le SCoT de Métropole Savoie en cours de révision prendra en compte les résultats du contrat de corridors. Les PLU devraient être également mis en conformité. La prise en compte accrue des milieux naturels est contrainte en fonction des projets de développement économique.

En termes d'appropriation

L'appropriation par les élus a demandé du temps, et varie selon les sensibilités. La notion de trames leur reste assez étrangère.

Les scolaires ont une bonne appropriation du sujet et sont de bons ambassadeurs auprès des élus et des parents.

Perspectives

La révision du SCoT de Métropole Savoie est en cours, ainsi que la mise en conformité des PLU.

Un projet de contrat vert et bleu est porté par la communauté de communes Cœur de Savoie.

La Région capitalise les expériences menées par une mise à jour du guide méthodologique des contrats verts et bleus et par l'organisation d'un réseau d'animateurs de ces nouveaux types de contrats, qui prennent la suite des contrats corridors.



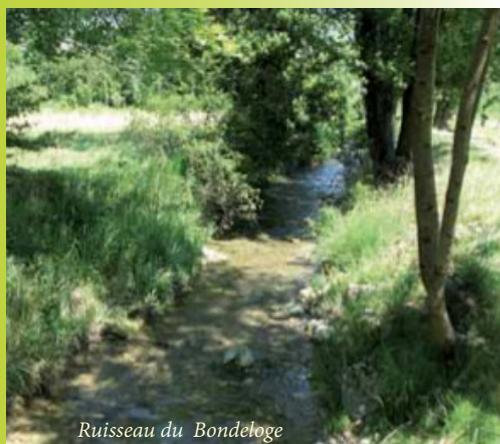
Corridor Chartreuse Belledonne



Roselières et saules dans le marais de Bondeloge



Prairies humides dans le marais de Bondeloge



Ruisseau du Bondeloge

Ci-dessus : zones humides et ruisseau concernés par des actions de renaturation



Pont des Mollettes sur le Coisetan avant l'aménagement d'un passage à faune



Passage à faune créé à Chignin



Corridor Bauges-Chartreuse

Le contrat territoire corridors biologiques Bauges-Chartreuse-Belledonne a fait l'objet d'un séminaire de restitution en avril 2016.

■ Difficultés rencontrées :

- Peu de portage politique des élus de Métropole Savoie.
- Difficulté à mobiliser certains acteurs (AREA, RFF, Chambre d'agriculture, les PNR).
- Difficulté à mobiliser les élus sur la durée au sein du comité de pilotage.
- Complexité des montages financiers et l'absence de lisibilité financière.
- Restriction du périmètre consensuel aux zones Na et Nd.
- Difficultés administratives à concilier le patrimoine bâti et les aménagements de franchissement routiers prévus.

■ Points forts :

- Une grande partie des actions prévues a été réalisée (renaturation de cours d'eau et de marais, maîtrise foncière communale...).
- La fédération de différents acteurs autour d'un projet commun : une communauté d'intérêt et de coopération technique.
- Une progression de l'appropriation locale tout au long de la démarche par l'ouverture des mentalités.
- L'émergence de la politique trame verte et bleue en amont du réglementaire et des retours d'expérience pour la mise en œuvre du SRCE.

■ Points d'amélioration :

- En amont, initier un dialogue transversal entre les élus porteurs de diverses thématiques (aménagement du territoire, agriculture, environnement...).
- Mutualiser les compétences complémentaires des techniciens (agricoles, naturalistes, urbanistiques).
- Construire une vision globale et une connaissance partagée du projet par l'ensemble des partenaires.
- Mieux anticiper l'adéquation outils financiers/projets/acteurs.
- Comprendre et travailler aux échelles temporelles et géographiques réelles des différents acteurs.
- Développer l'entrée « économie agricole ».
- Elargir la sensibilisation au-delà des scolaires, améliorer celle des agriculteurs, assurer la continuité de la sensibilisation post contrat.
- Mettre en place une veille juridique (suivi des PLU) par la structure porteuse et la DDT.
- Prévoir un temps supérieur à 5 ans pour l'animation et les acquisitions foncières.

■ Leviers d'action :

- La sensibilisation et l'animation du comité de pilotage.
- La valorisation de l'utilité économique et sociale du projet : retombées touristiques, bien-être et qualité de vie sur le territoire.
- L'importance d'un budget de fonctionnement suffisant pour animer et pérenniser l'investissement.

Structures rencontrées :

Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie
Métropole Savoie

Auteurs : CAUE de la Savoie et LPO Savoie

Source des photos : Métropole Savoie - CEN Savoie

Date de réalisation : Avril 2016 - Date de publication : Janvier 2017

Mise en forme de la fiche : UR CAUE RA



Action financée par
la Région Auvergne-Rhône-Alpes
et
le FEDER

